

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD176-2018

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	65
Votants	80
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 9 novembre 2018

LE 15 novembre 2018, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) POUR LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, DATRIER, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, TOULAT, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BONNET, BREAU, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, GIRAUDEL, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, GENDRE, GEORGIADDES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISCHOF, LABAIL, LEON, RAT-SOULLER, MOULENES, DORET, DECABRAS, SALOMON.

MM.: BUISSON, BEYLOT, DESPLAT, LARRE, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, CIPIERRE, COUDERC, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, LOURD, REYNET, GRELLETY, RATIER, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BEYLOT	Pouvoir à	M. SUBERBERE	Mme MOULENES	Pouvoir à	M. LE PAPE
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	Mme RAT	Pouvoir à	M. GENDRE
M. CACAN	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. RATIER	Pouvoir à	M. USCAIN
Mme DE PISCHOF	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	Mme SALOMON	Pouvoir à	M. GEORGIADDES
Mme DORET	Pouvoir à	Mme DARTENCET			
M. DUCENE	Pouvoir à	M. PROTANO			
M. HERBRETEAU	Pouvoir à	Mme GATAULT			
Mme LABAILS	Pouvoir à	M. GIRAUDEL			
Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI			
M. LOURD	Pouvoir à	M. ROUSSARIE			
M. MACARY	Pouvoir à	Mme TOULAT			

**OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE CREATION DE L'ETABLISSEMENT
COMMERCIAL (EPIC) POUR LA GESTION DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'afin d'assurer une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de la politique touristique du Grand Périgueux, il a été décidé, par délibération du 18 octobre 2018, de créer un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) pour porter l'Office du Tourisme intercommunal,

Que cette délibération prévoyait une création de l'EPIC au 1 janvier 2019.

Que toutefois, afin de structurer l'EPIC et de lui permettre de prendre les premières décisions lui permettant d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2019 il convient de modifier cette date de création et de l'anticiper au 1^{er} décembre 2018.

Qu'il est donc proposer de modifier la délibération de création de l'EPIC tourisme sur le point de sa date de création qui serait le 1 décembre 2018 et non le 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de modifier la délibération DD150-2018 du 18 octobre 2018 sur la date de création de l'EPIC tourisme. La création de cet établissement se fera au 1^{er} décembre 2018 et non au 1^{er} janvier 2019.
- Dit que les autres éléments de la délibération DD150-2018, et notamment la composition du conseil d'administration restent inchangés.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	23 NOV. 2018	Pour extrait conforme	23 NOV. 2018
Délibération certifiée exécutoire à compter du	23 NOV. 2018	Périgueux, le	23 NOV. 2018

Le Président
Jacques AUZOU

